

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2023 - Salle du conseil - 20h30

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis, CARTANT-FRANCIOLI Bernadette, CHAPIN Jean-Paul, CHATILLON Roger, COMTE Joël, DARNEY-PATOZ Lydia, DAUBIGNEY Fabrice, DIET Cécile, FOUCHÉYRAND Laurent, LONDE Marie, MOUGENOT Adeline.

Absent : 0

Membres exercice = 11 - Présents = 11- Votants = 11
Quorum : 6

Convocation : 10/01/2023 - Affichage : 10/01/2023
Date de publication : 11/03/2023

ORDRE du JOUR

- 1 - Désignation du secrétaire de séance.
- 2 - Approbation du Procès-Verbal du 09/12/2022.
- 3 - Finances, ouverture du quart du budget d'investissement (Régis BONVALOT).
- 4 - Examen du devis de CEVA paysage pour la taille de l'érable (cours de la mairie).
- 5 - Examen des devis de la mise en peinture de la porte de l'église (Joël COMTE).
- 6 - Subvention pour une classe découverte 2023.
- 7 - Remplacement de l'installation de l'éclairage public, compte rendu de la réunion avec M. BARDET (Joël COMTE).
- 8 - Nouvelle convention avec la paroisse.
- 9 - Questions diverses.

Début de séance : 20h30

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Bernadette CARTANT-FRANCIOLI est la secrétaire de séance.

2 - Approbation du Procès-Verbal du 09/12/2022

- Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3 - Finances, ouverture du quart du budget d'investissement (Régis BONVALOT)

Dans l'attente du vote du budget, le maire propose au conseil d'ouvrir des crédits d'investissement afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour 2022, le montant budgétisé des dépenses d'investissements, chapitre 21, s'élève à 24 772 €.

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits 2023 en dépenses d'investissement au chapitre 21 dans la limite de 24 772 € x ¼ = 6 193 € (arrondi à 6 100 € et affecte une partie de cette somme aux comptes suivants :

- Bâtiments,
- Travaux ONF,
- Voirie,
- Eglise.

➤ **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

4 - Examen du devis de CEVA paysage pour la taille de l'érable (cours de la mairie)

Le devis de l'entreprise CEVA paysage, pour la taille de l'érable situé dans la cour de la mairie, s'élève à 300 €.

Ceci est à prévoir tous les 3 ans.

➤ **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

5 - Examen des devis de la mise en peinture de la porte de l'église (Joël COMTE)

3 devis peinture sont proposés :

- DGF pour un montant TTC de 2 772 €
- FILIPPI pour un montant TTC de 3 168 €
- ARCO IRIS pour un montant TTC de 2 400 €

Le conseil retient le devis de l'entreprise ARCO IRIS ; Les travaux sont à envisager au printemps et dans l'attente prochaine d'une subvention du Grand Dole par l'intermédiaire du fonds de concours.

➤ **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

6 - Subvention pour une classe découverte 2023

Le RPI du Mont Guérin demande une subvention permettant d'aider les familles à financer le départ en classe découverte du 3 au 7 avril 2023 à La Chaux des Crotenay. Le coût par enfant est de 229 €. A Frasne 5 enfants sont concernés.

Le conseil accorde une subvention de 80 € par enfant.

➤ **Le conseil municipal accepte et vote par 10 voix pour et 1 abstention cette subvention.**

7 - Remplacement de l'installation de l'éclairage public, compte rendu de la réunion avec M. BARDET (Joël COMTE)

L'installation a été revue en détail d'un point de vue technique avec l'entreprise de M. BARDET. Cette nouvelle installation avec des lampes à LED diminuera la consommation d'électricité.

Un débat s'est ouvert ensuite sur l'extinction ou la diminution d'intensité la nuit entre 23h ou 24h à 5h ou 6h du matin. Il est impératif que cette décision intervienne avant la signature du bon de commande afin de pouvoir programmer en usine ce choix. Ce choix ne sera pas irréversible et pourra être modifié à l'avenir (pour un coût de 30 € par lampe et ceci sur les 24 points lumineux de la commune). Les arguments reposent non seulement sur le côté économique, mais aussi sur une question d'environnement, de biodiversité, de santé et de sobriété énergétique dans le cadre de la transition écologique.

➔ Ce point nécessitant une certaine réflexion, la décision sera votée au prochain conseil.

8 - Nouvelle convention avec la paroisse

La convention en vigueur date de mai 2000. Il est donc impératif de la réactualiser.

Pour l'année 2022, le coût total taxes, abonnement et consommations de l'église, pris en charge par la mairie, s'élèvent à 482 € TTC.

Actuellement, la convention prévoit une prise en charge des consommations par la mairie avec un maximum de 300 €, le reste étant à la charge de la paroisse.

Il est décidé que la commune participera dorénavant à hauteur de 200 € maximum à la facture du chauffage.

Le dépassement sera à la charge de la paroisse.

Le texte de cette nouvelle convention sera proposé à la paroisse.

➤ **Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.**

9 - Questions diverses

Les élections sénatoriales auront lieu en 2023.

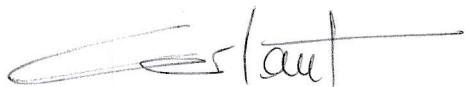
Un conseil municipal extraordinaire désignera 1 délégué et 3 suppléants. La date sera fixée par le préfet.

Prochain conseil municipal : **le vendredi 10 mars 2023 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Bernadette CARTANT-FRANCIOLI

Le Maire



Jean-Paul CHAPIN